

DELIBERATION

CFVU-068-2015

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu le code des statuts et r glementes de l'Universit  d'Angers,
Vu les convocations envoy es aux membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire le 3 d cembre 2015.

Objet de la d lib ration : introduction d'un stage dans les enseignements de l'Institut d' tudes judiciaires

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 7 d cembre 2015 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

L'introduction d'un stage dans les enseignements de l'Institut d' tudes judiciaires est approuv e.
Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit .

A Angers, le 15 d cembre 2015

Le Vice-pr sident CFVU

Didier PELTIER

La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **10 d cembre 2015**

5. Introduction d'un stage dans les enseignements de l'Institut des études judiciaires – vote

Responsable : Caroline Renaud-Duparc
2015-2016

Enseignements	Enseignants	Heures CM	Heures ETD	ECTS
UE 1 - Devoirs et entraînements				
1. Parcours CRFPA				
<ul style="list-style-type: none"> • Devoirs - 2^e épreuve d'admissibilité <ul style="list-style-type: none"> - droit des obligations - procédure civile, procédure pénale ou procédure administrative contentieuse 	D. Sindres (PR), F. Gasnier (MCF), A. Béguin (MCF), C. Maréchal (MCF), L. Ascensi (MCF associé), C. Renaud-Duparc (MCF), S. Degommier (MCF associé)	45	67,5	12
<ul style="list-style-type: none"> • Devoirs - 3^e épreuve d'admissibilité* <p><i>* (matière au choix). Le devoir est organisé si au moins huit étudiants, inscrits à l'examen, ont choisi la matière.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - droit des personnes et de la famille - droit patrimonial - droit pénal général et spécial - droit commercial et des affaires - procédures collectives et sûretés - droit administratif - droit public des activités économiques - droit du travail - droit international privé - droit de l'UE et européen - droit fiscal des affaires 	A. de Luzy (MCF), N. Le Rudulier (MCF), C. Renaud-Duparc (MCF), P. Lehuédé (MCF), P. English (vacataire), M. Julienne (PR), F. Tesson (MCF), G. Pédrón (vacataire), D. Sindres (PR), S. Lambert-Wiber (MCF)	55	82,5	4
<ul style="list-style-type: none"> • Notes de synthèse 	L. Barbier (vacataire)	20	30	10
<ul style="list-style-type: none"> • Entraînements à l'épreuve d'exposé-discussion (protection des libertés et droits fondamentaux) 	Y. Lecuyer (MCF), C. Renaud-Duparc (MCF)	40	60	12
2. Parcours ENM	D. Cailleteau (vacataire)	20	30	10
<ul style="list-style-type: none"> • Culture générale 	A. Béguin (MCF), F. Gasnier (MCF), D. Sindres (PR), L. Barbier (vacataire), C. Renaud-Duparc (MCF)	16 16	24 24	6 6
<ul style="list-style-type: none"> • Dissertations <ul style="list-style-type: none"> - droit civil et procédure civile - droit pénal et procédure pénale 	D. Sindres (PR), L. Barbier (vacataire), C. Renaud-Duparc (MCF)	8 8	12 12	2 2
<ul style="list-style-type: none"> • Cas pratiques <ul style="list-style-type: none"> - droit civil et procédure civile - droit pénal et procédure pénale 	F. Tesson (MCF)	4	6	1
<ul style="list-style-type: none"> • Questions à réponses courtes (QRC) 	C. Renaud-Duparc (MCF)	-	-	-
<ul style="list-style-type: none"> • Entraînements à l'épreuve de mise en situation (en partenariat avec la Cour d'appel d'Angers)* 	L. Barbier (vacataire)			

<i>*uniquement en cas d'admissibilité</i>				
• Notes de synthèse		20	30	8
UE 2 - Actualisation				
1. Actualisation en droit privé				
• Droit des obligations		24	36	1
• Procédure civile		15	22,5	1
• Droit extrapatrimonial de la famille	D. Sindres (PR), F. Gasnier (MCF), A. Béguin (MCF), C. Blanchard (PR), L. Barbier (vacataire), C. Renaud-Duparc (MCF), S. Ben-Hadj-Yahia (vacataire), G. Pédrón (vacataire), P. english (vacataire), S. Lambert-Wiber (MCF), P. Lehuédé (MCF)	12	18	1
• Droit patrimonial de la famille		5	7,5	1
• Droit pénal général et spécial		24	36	1
• Procédure pénale		18	27	1
• Droit du travail		10	15	1
• Droit commercial et des affaires		8	12	1
• Droit fiscal des affaires		8	12	1
• Droit européen et de l'Union européenne (matériel)		10	15	1
2. Actualisation en droit public	F. Tesson (MCF), Ph. Landelle (vacataire), S. Degommier (MCF associé)			
• Droit administratif		15	22,5	1
• Finances publiques		12	18	1
• Procédure administrative contentieuse		12	18	1
• Procédures européennes	D. Lemaitre (vacataire)	10	15	1
• Droit européen et de l'Union européenne (institutionnel)		8	12	1
3. Autres matières				
• Comptabilité (parcours CRFPA)		12	18	1
UE 3 - Culture générale et judiciaire				
1. Culture générale (parcours ENM)	D. Cailleteau (vacataire), N. Liébault (MCF), L. Barbier (vacataire)	50	75	4
2. Conférences d'histoire du droit		6	9	1
3. Culture judiciaire		12	18	2
UE 4 - Langues				
1. Anglais	J. Pedraza (contractuel) L. Barbier (vacataire)	15	22,5	3
2. Espagnol*				
<i>* cours mutualisé avec les masters 2 en fonction des places disponibles</i>				
UE 5 - Stage				
Possibilité de réaliser un stage en juridiction, en cabinet ou en entreprise (en rapport avec le projet professionnel)		-	-	-

Nota bene : Les devoirs comprennent l'élaboration du sujet, la correction des copies et une correction en présentiel. Chaque devoir équivaut, pour la préparation à l'examen d'entrée au CRFPA, à 5 heures CM (soit 7,5 HETD) et, pour la préparation au concours ENM, à 4 heures CM (soit 6 HETD). Quant aux entraînements à l'exposé-discussion CRFPA, ils correspondent à l'élaboration de deux à trois sujets par session, un à deux entraînements par sujet (en conditions d'examen) et une correction des sujets en présentiel. Chaque entraînement équivaut à 5 heures CM (soit 7,5 HETD). En outre, s'agissant des ECTS, dans l'hypothèse où un étudiant suit le double parcours ENM/CRFPA, ces derniers n'ont pas vocation à se cumuler.